PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

Réunion du : **à :**	2 juillet 2015 Electronique
Animateur :	M. P. LERESTEUX
Présents :	MM. B.BESSON - R.FOURNEL - P. LE YONDRE – A. DURAND – C. OLIVEAU - A. LUCAS - P.BULLY et P. LANCESTRE
Assistent à la séance :	M. B. BAUWENS, Responsable des Compétitions Seniors Masculines
Excusés :	Mme MC. TERRONI M. JC.HILLION, Représentant du CA de la LFA MM. A.GEMMRICH et M. MALLET, Représentant du Comité Exécutif M. P BERGEROO, Référent DTN

INFORMATIONS CHAMPIONNATS / REPECHAGE : SITUATION DU CLUB DU CSO AMNEVILLE

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance officielle du CSO AMNEVILLE datée du 29 juin 2015 dans laquelle ledit club confirme son désistement du Championnat de CFA 2 pour la saison 2015/2016 pour réintégrer le championnat de Division d'Honneur de la Ligue Lorraine de Football,

Rappelé la décision de la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Seniors Masculins du 23.06.2015 procédant au repêchage en CFA 2 2015/2016 du COURNON FC et de l'ES THAON,

Dans ces conditions et afin de combler la place laissée vacante en CFA 2 compte tenu du désistement du CSO AMNEVILLE, il y a lieu, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder au repêchage du AGDE RCO en CFA 2 pour la saison 2015/2016,

Par ces motifs,

- **Décide de repêcher AGDE RCO qui est ainsi qualifié pour participer au CFA 2 pour la saison 2015/2016.**
- **Remet à disposition de sa Ligue Régionale le CSO AMNEVILLE.**

Le Président

P. LERESTEUX

Le Secrétaire

P. LANCESTRE